

COMMUNE DE MALANGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 20 Mars 2026 à 18h00

Le conseil municipal de la commune de MALANGE s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 16 mars 2026, sous la présidence du Maire, Hervé GUIBELIN.

Présents : Hervé GUIBELIN, Elfi BARBARIN, Martine BARBIER, Stéphanie BLANCHON GRENOT, Ludovic BRASSEUR, David CHECHILLOT, Vanessa COURDEROT, Mathias GIRARDIN, Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVON
Absent excusé : Pascal COURDEROT qui donne pouvoir à David CHECHILLOT)
Absent :
Secrétaire de séance : Emilie PARROT
Quorum : 6

Ordre du jour :

- Installation du conseil municipal
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Charte de l'élu local
- Indemnités du Maire et des Adjoints
- Délégations consenties par le conseil municipal au Maire

1. Installation du conseil municipal.

Le Maire sortant accueille les élus et procède à l'appel. Les élus installés, Emilie PARROT est désignée en tant que secrétaire, Mathias GIRARDIN et Elfi BARBARIN en tant qu'assesseurs.

2. Election du Maire (Délibération 007-2026)

Le doyen d'âge prend la présidence.

Candidat : Hervé GUIBELIN

Il est procédé au vote à bulletin secret puis au dépouillement.

Hervé GUIBELIN obtient 10 voix, il n'y a donc pas de second tour.

Hervé GUIBELIN est proclamé, Maire de la commune.

3. Détermination du nombre d'adjoints (Délibération 008-2026).

Hervé GUIBELIN rappelle que la commune avait jusqu'alors 2 adjoints et qu'elle a la possibilité d'en élire 3. Il expose le fonctionnement qu'il souhaite pour ce mandat, à savoir, seulement 2 adjoints.

Le Conseil Municipal fixe par 11 voix pour le nombre d'adjoints à 2.

4. Election des adjoints (Délibération 009-2026).

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste.

Candidats : Liste de Stéphanie BLANCHON GRENOT avec 1er adjoint - Stéphanie BLANCHON GRENOT, 2ème adjoint - Mathias GIRARDIN

Il est procédé au vote à bulletin secret puis au dépouillement.

La liste de Stéphanie BLANCHON GRENOT obtient 9 voix pour. Il n'y a donc pas de second tour.

5. Charte de l'élu local.

Monsieur le Maire fait lecture de la charte de l'élu local dans sa version simplifiée. La charte complète sera transmise aux élus par courrier électronique.

6. Indemnités du Maire et des Adjointes (Délibération 010-2026).

Monsieur le Maire explique qu'il revient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonction de ses membres, à l'exception de l'indemnité du Maire sauf si ce dernier souhaite en réduire le montant. Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixe le taux maximal pour les communes de moins de 500 habitants à 10.89 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et précise que l'enveloppe indemnitaire globale susceptible d'être allouée aux adjoints est basée sur le nombre théorique d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, valide par 11 voix pour, l'attribution d'une indemnité de 5.445 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à chaque adjoint.

7. Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire (Délibération 011-2026)

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration, le CGCT a prévu un certain nombre de délégations à donner au Maire.

Après avoir pris connaissance de la liste des 31 délégations possibles, seulement 13 sont retenues par le Conseil Municipal par 11 voix pour.

8. Questions diverses

Désignation des délégués au sein des différents syndicats.

SYNDICATS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat MASSIF de la SERRE	- GIRARDIN Mathias	- GUIBELIN Hervé
Syndicat MOULIN ROUGE	- COURDEROT Pascal - BRASSEUR Ludovic	- BLANCHON GRENOT Stéphanie - PRIEUR-DREVON Antoine
SIVOS du VAL DES ANGES	- BARBARIN Elfi - PARROT Emilie - GUIBELIN Hervé	- COURDEROT Vanessa - BLANCHON GRENOT Stéphanie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00

Le Maire, Hervé GUIBELIN



